

ADMINISTRATION  
REDACTION - PUBLICITE - IMPRIMERIE  
10, place Jean-Jaurès, 10  
SAINT-ETIENNE  
Téléphone : 59-92, 59-93, 59-94, 59-95  
BUREAUX ET PUBLICITE  
PARIS, 18, rue Richelieu, Téléphone Richelieu 35-58  
LYON, 28, quai Augagneur, Tél. Moncey 85-19  
ROUEN, 14, cours de la République, Tél. 22-25  
LE PUY, 35, place du Brault, Téléphone 4-23  
VIENNE, 3, rue Teste-du-Baillet, Téléphone 3-28  
NANTES, 2, rue Jeanne-d'Arc, Téléphone 9-94  
VICRY, 11, rue Saint-Dominique, Téléphone 32-25  
La publicité est également reçue à l'Agence  
Havas à Paris et dans toutes ses succursales.

# La Tribune

1940 - 42<sup>e</sup> Année - N° 52

## REPUBLICAINE

50 Centimes

MERCREDI  
21  
FÉVRIER  
LUNE : prem. quart, le 16, pl. 1e 28.  
Heur. normale  
SOLEIL : lev. 6 h. 52, c. 17 h. 18.  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus  
Compte chèques postaux : Lyon 54-45

### Communiqué officiel N° 339 DU 20 FÉVRIER (matin)

Echec d'un coup de main ennemi à l'est de la Nied.  
Faible activité sur le reste du front.

## LA FONTE DES NEIGES et des glaces ralentit les opérations militaires

Paris, 20 février.  
Malgré l'agressivité très nette manifestée par les troupes allemandes depuis un peu plus d'une semaine, le dégel ralentit toutes les opérations sur le front. Partout, c'est la fonte des neiges et des glaces. Les terres défoncées par les charrois et les travaux accomplis par des millions d'hommes au cours de la période du gel, fondent littéralement en une boue glacieuse.  
C'est pourquoi on n'a enregistré que peu d'incidents. Sur le front du Rhin, qui reste agité, les tirs intermittents ont continué de casemates à casemates. D'autre part, deux petits coups de main ont été esquissés par des patrouilles allemandes en deux points du front lorrain.  
Ces opérations n'ont pas été appuyées par l'artillerie et, aux premiers coups de feu, les patrouilles allemandes qui s'étaient approchées des postes français ont battu en retraite.  
La première de ces entreprises allemandes s'est déroulée hier, à 5 heures, dans la région à l'ouest de la Sarre, la seconde au cours de la nuit, dans le secteur de la Nied, non loin de l'endroit où, il y a trois jours, un détachement français est tombé sous les feux des postes allemands.  
A ce sujet, on rétablit comme suit le déroulement de l'affaire dans les milieux militaires français autorisés.  
Une section d'infanterie, sous le commandement d'un lieutenant, avait été désignée pour aller relever un poste avancé. Les hommes s'étaient embarqués dans deux camions qui, à la suite d'une erreur d'itinéraire, ont dépassé les lignes françaises et se sont avancés jusqu'à l'intérieur des positions allemandes.  
L'adversaire a déclenché brusquement des tirs de mitrailleuses, tandis que les fantassins allemands se lançaient à l'attaque à coups de grenades.  
La surprise complète explique l'importance des pertes subies par la section dont le chef a payé son erreur de sa vie.  
Il ne s'agissait donc pas, à proprement parler, d'une embuscade dressée par l'adversaire.  
Du point de vue aérien, l'initiative des opérations aéronavales en mer du Nord reste aux Britanniques dont les chasseurs ont continué à protéger les convois de navires marchands et attaqué à plusieurs reprises les dragueurs de mines allemands.  
Sur le front, on ne signale qu'une reconnaissance profonde allemande au-dessus du territoire français : l'appareil isolé a survolé la région du Nord et regagné sa base en survolant, comme d'habitude, le territoire belge.

Paris, 20 février.  
Au cours de la journée d'hier, on a annoncé dans les milieux militaires autorisés, les patrouilles françaises et britanniques se sont livrées à plusieurs attaques contre des sous-marins allemands.  
Il n'est pas, cependant, possible d'indiquer avec certitude que ces attaques ont obtenu des résultats.  
On sait que les Américains tant français qu'anglais ont extrêmement circulés en cette matière et n'annoncent la destruction de sous-marins allemands que lorsque des preuves absolues ont été réunies.  
D'autre part, on ne donne officiellement le bilan de ce genre d'activité que plusieurs jours et même plusieurs semaines après le déroulement des faits.

### LES PATROUILLEURS anglais et français ont attaqué, hier, plusieurs sous-marins allemands

Paris, 20 février.  
Au cours de la journée d'hier, on a annoncé dans les milieux militaires autorisés, les patrouilles françaises et britanniques se sont livrées à plusieurs attaques contre des sous-marins allemands.  
Il n'est pas, cependant, possible d'indiquer avec certitude que ces attaques ont obtenu des résultats.  
On sait que les Américains tant français qu'anglais ont extrêmement circulés en cette matière et n'annoncent la destruction de sous-marins allemands que lorsque des preuves absolues ont été réunies.  
D'autre part, on ne donne officiellement le bilan de ce genre d'activité que plusieurs jours et même plusieurs semaines après le déroulement des faits.

### « La paix n'est pas à vendre »

...déclare en substance  
notre ambassadeur à Washington

New-York, 20 février.  
M. de Saint-Quentin, ambassadeur de France à Washington, a prononcé un important discours à l'occasion du dîner offert en l'honneur de Mme Morgan, organisatrice de nombreuses œuvres américaines d'assistance à la France.  
Après avoir rappelé l'héroïsme quotidien des armées alliées, l'orateur s'est écrié :  
« Nous nous félicitons que d'éminents diplomates traversent l'Océan pour compléter les rapports des grands ambassadeurs en feuilletant eux-mêmes le livre de notre pensée nationale, mais, quand nous voyons cette lumière se rapprocher bruyamment et venir du côté où nous l'attendons le moins, nous ne demeurons sceptiques, nous savons que ceux qui nous offrent la paix se précipitent et pourvu bien entendu, que nous reconquissions leurs conquêtes, sont ceux-là mêmes qui, depuis des années, ont cherché à nous la vendre chaque jour et au plus haut prix.

### L'aide à la Finlande

Un nouvel organisme est créé en Amérique

New-York, 20 février.  
Le comité d'aide à la Finlande présidé par M. Hoover, ancien président des Etats-Unis, annonce qu'un nouvel organisme a été créé et chargé de distribuer des fonds aux institutions finlandaises, militaires ou civiles.  
Jusqu'à présent, le comité acceptait uniquement des contributions pour le soutien et l'aide à la population civile.

### Deux alertes à Helsinki

Helsinki, 20 février.  
Deux alertes ont été données ce matin à Helsinki, l'une de 10 à 11 h. 30 ; l'autre de 13 h. 10 à 14 h. 20. Aucun avion n'a été aperçu au-dessus de la capitale finlandaise.

### Les effectifs canadiens s'élèvent à 90.000 hommes

Londres, 20 février.  
Selon le département de la Défense nationale, le nombre de Canadiens en service actif dans les armées de terre et de l'air s'élève à 90.000.

### Mystérieuses explosions sur les côtes d'Ecosse

Londres, 20 février.  
Des explosions mystérieuses ont été entendues hier, au large de la côte orientale d'Ecosse. Elles semblaient provenir du tir de canons ou de la détonation de mines.  
De la côte, on a aperçu des avions qui volaient vers la mer, mais on n'a pas signalé la présence d'appareils allemands.  
L'alerte ne fut pas donnée.

### Deux députés sont nommés sous-lieutenant

Paris, 20 février.  
Sont nommés au grade de sous-lieutenant, à titre définitif, pour prendre rang du premier janvier 1940, dans le corps des officiers de réserve de l'air (cadre navigant), les élèves officiers de réserve désignés ci-après : MM. Jean Castagnez, député du Cher ; Paul Saint-Marlin, député du Gers.

### En Suisse, les inondations causent de graves dégâts

Berne, 20 février.  
De grosses inondations ont causé d'importants dégâts. A Bâle, le Rhin a monté de deux mètres et demie en 24 heures.  
Des avalanches ont emporté des ponts dans les Alpes.

## L'AFFAIRE DE L'« ALTMARK » LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE NORVÈGE AFFIRME QUE SON PAYS n'a rien à se reprocher

### Soumettra-t-on le différend à la Société des Nations ?



A bord du Cossack qui les a défaits de leur prison flottante, les marins britanniques capturés nagèrent par le Graf Spee, saluent leur patrie retrouvée à Leith, en Ecosse.

Oslo, 20 février.  
Prenant la parole au Sporting, M. Koht, ministre des Affaires étrangères, a déclaré que les navires de guerre britanniques ont commis une grosse violation de la neutralité de la Norvège dans l'affaire de l'« Altmark ».  
Ce bateau, qui était un vaisseau auxiliaire allemand et, à ce titre, était considéré comme bateau de guerre conformément à la loi internationale.  
L'« Altmark » a pénétré dans les eaux territoriales norvégiennes, le 14 février, au large du Fjord de Trondheim, a été stoppé, le même jour, par le commandant d'un torpilleur norvégien, qui a demandé à visiter le paquebot. Le capitaine de l'« Altmark » a accédé à cette requête.  
Les bateaux de guerre, a assuré M. Koht, ne sont pas soumis à l'obligation de passer à l'inspection et le représentant de la marine norvégienne ne pouvait que vérifier les allégations du capitaine de l'« Altmark ».  
L'officier norvégien s'est assuré de la validité des déclarations de l'officier allemand en prenant connaissance des papiers de bord. Il a été informé que l'« Altmark » était armé de canons et qu'il possédait des munitions. Le commandant du port de Bergen, était conscient qu'il ne possédait pas tous les renseignements, et de ce fait, le 15 février l'« Altmark » a été arrêté. L'« Altmark » a été arrêté à environ cent milles au nord de Bergen par un autre bateau de guerre norvégien, qui a réclamé le droit de visite. Le capitaine de l'« Altmark » a refusé de passer à l'inspection, telle que celle à laquelle nous sommes actuellement en butte, trouvant son jugement dans l'opinion publique de tous les pays.

« Nous ignorions que des prisonniers se trouvaient à bord »  
Il n'y a aucun doute que les Anglais connaissaient les tenants et aboutissants de l'« Altmark », alors que nous ne savons pas que des prisonniers britanniques se trouvaient à bord.  
M. Koht a alors retracé le déroulement de la bataille du Fjord de Joesung. Il a déclaré que, tout d'abord, les navires britanniques se sont éloignés, après avoir enregistré la protestation de autorités norvégiennes. Mais qu'ils ont ensuite revendu, ayant reçu des instructions du gouvernement britannique à cet effet.  
L'équipage britannique est monté à bord de l'« Altmark », et une bataille s'en est suivie. Les Allemands se sont bienôt rendus. Sept d'entre-eux ont été tués ou sont morts de leurs blessures, et un Anglais a perdu la vie.  
Les marins britanniques ont libéré les prisonniers anglais et se sont retirés.

« L'ANGLETERRE ne lutte plus un bras lié derrière le dos »  
Londres, 20 février.  
La presse anglaise continue à commenter longuement l'affaire de l'« Altmark ». Son attitude demeure rigide devant ce que l'on considère ici comme une grave infraction aux règles du droit international de la part de la Norvège.  
L'expédition au fjord de Joesung, écrit-il, grand appui à l'ennemi neutre, au moins en ceci : La Grande-Bretagne ne restera pas passive devant les infractions aux règles du droit international commises par le Reich.  
L'incident de l'« Altmark » est un avertissement. L'Angleterre saura agir.

### On reconnaît notre droit

Et M. Koht a conclu :  
« La Norvège élèvera sa voix pour la défense de la justice, et elle espère que le monde reconnaît son droit, comme si souvent dans le passé. »  
La Norvège peut faire appel à la Société des Nations ou à n'importe quel tribunal international, mais dans un cas comme dans l'autre, nous sommes persuadés qu'une violation de neutralité, telle que celle à laquelle nous sommes actuellement en butte, trouvera son jugement dans l'opinion publique de tous les pays.

### M. Hambro approuve le gouvernement

Après le discours du ministre des Affaires étrangères, le chef du parti conservateur, M. Hambro, s'est levé et a déclaré que la nation norvégienne appuyait d'une manière unanime l'attitude du gouvernement et sa protestation.  
A un moment, où même la conception d'une coopération in-

### Le dictateur du Paraguay



Voici un récent portrait de M. ESTIGARRIBIA, président de la République du Paraguay. (Ph. France-Presse, visa 53.622.)

### MINUTE!

Le barème dressé par la Direction générale des Contributions directes pour le calcul du cinquième ou du dixième pour cent est parfois plein d'humour : Le malheureux bougre qui gagne neuf cent quatre-vingt francs par mois, soit deux heures de plus, il devra payer quarante-deux ou soixante-neuf francs.  
Comme on le voit, M. Paul Reynaud a voulu faire comprendre aux salariés que le plus favorisé est celui qui gagne le moins.

### M. EDEN EST REÇU PAR LE ROI

Londres, 20 février.  
M. Anthony Eden, secrétaire d'Etat aux Domaines, de retour d'Egypte, a été reçu par le roi à Buckingham Palace.

## LE COLLECTIF DE FÉVRIER EST ADOPTÉ

### Un projet spécial règlera la question des remises d'impôts aux propriétaires

Paris, 20 février.  
La séance est ouverte à 9 h. 35 sous la présidence de M. Xavier Vallat, qui inaugure ainsi sa vice-présidence.  
MM. Paul Reynaud, ministre des Finances, et Guy Châtelier, ministre de l'Agriculture, sont au banc du gouvernement.  
L'ordre du jour appelle la discussion du collectif de février, portant ouverture de 530.428.434 francs, et annulation de 400 millions 314.433 fr. de crédits sur l'exercice 1939, portant approbation de décrets pris en application des articles 6 et 7 du décret du 24 mai 1938, pour l'ouverture de 73.335.064 fr. de dépenses en faveur de l'Etat, guerre, et par les calamités agricoles.  
Le Gouvernement demandait 100 millions pour subvention à la caisse de secours contre les calamités agricoles. La Commission propose 80 millions.  
M. Aick (Bas-Rhin) exprime le vœu que les réfugiés qui ne soient représentés dans les organismes du personnel des mines et des chemins de fer comme les autres salariés de nombreuses corporations.  
M. Edouard Fuchs (Haut-Rhin) signale diverses revendications des populations alsaciennes réfugiées notamment pour la restitution en Alsace de nombreux réfugiés, et pour l'organisation des écoles alsaciennes dans les départements de corporations prévues par le décret-loi de septembre dernier.  
M. Maréchal, interpellant, rend hommage à l'esprit libéral auquel le gouvernement a résolu la question par le décret-loi. Le statut des réfugiés doit être unifié.  
M. Fuchs reprenant la parole se plaint de l'exagération de la paperasserie pour les 100.000 dossiers de locaux, les 50.000 dossiers de possesseurs d'appareils de radio.  
La discussion générale est close. Parlant sur un chapitre du ministère de la justice, M. Courrent (Lot-et-Garonne) signale la situation des juges de paix et des enfants de famille dans les départements de corporations.  
M. Joseph Denais, auteur de l'article, prend acte de cette promesse.  
L'article 12 est en disjonction. A propos des dispositions spéciales, M. Niel (Aveyron) signale la nécessité de payer les suppléments de juges de paix.

### Les remises d'impôts aux propriétaires

Les douze premiers articles du projet sont adoptés.  
M. Paul Reynaud demande la disjonction de l'article 12 (remises de modérations d'impôts pour les propriétaires). Un décret-loi ou un projet spécial règlera la question.  
M. Joseph Denais, auteur de l'article, prend acte de cette promesse.  
L'article 12 est en disjonction. A propos des dispositions spéciales, M. Niel (Aveyron) signale la nécessité de payer les suppléments de juges de paix.

### Le vote

Les derniers articles de l'ensemble du projet sont adoptés. La séance est levée à 12 h. 30. Séance cet après-midi, à 16 heures, pour la discussion du projet sur la déchéance des députés communistes.

### PARCE QUE SON FILS PLEURAIT IL L'AVAIT TUÉ D'UNE GIFLE

Lille, 20 février.  
Le tribunal correctionnel de Lille a jugé Séraphin Coquerre, domicilié rue d'Etourques, à Lille, qui avait tué d'une gifle son bébé de sept mois parce qu'il pleurait dans son berceau et a été condamné à quatre ans de prison.

### UN ESPION CONDAMNÉ À MORT A LILLE

Lille, 20 février.  
Le nommé Karl Szebereny, né le 23 décembre 1913, à Gerthe (Allemagne), a été condamné pour espionnage, à la peine de mort. Le tribunal avait ordonné le huis clos.

### L'intérêt de la rente 4% 1925

Paris, 20 février.  
L'Officiel publiera demain matin.  
Finances. — Par arrêté du ministre des Finances, le montant de l'intérêt de la rente 4 % 1925, du 5 mars 1940, est fixé à 3 fr. 20 pour 4 francs de rente.

### L'expédition Byrd au Pôle Sud



L'amiral Byrd faisant sa cuisine au cours d'une expédition précédente. (Photo N. Y. T., visa 58.269.)



Pilotes français et anglais en conférence devant un avion de combat. (Photo N. Y. T., visa A. 8.813.)

### AU JOUR LE JOUR

Cotette, que mâche-tu ?  
Une pastille, papa.  
On ne mâche pas une pastille pendant une demi-heure.  
Cotette rougit et, sur mon insistance, finit par montrer au bout de sa langue rose, un morceau de gomme à effacer.  
Une autre fois, je surpris ma fille en train de lécher des taches d'encre. On bien elle revient de la ville avec un sac de bonbons acidulés qu'elle engloutit goulument en quelques minutes.  
Hier, notre servante est entrée dans mon bureau, effarée :  
— Monsieur, mademoiselle va se donner une indigestion.  
— Une fois elle ?  
— Elle mange des carottes crues.  
J'esuis allé interrompre ce repas de lapin, et j'ai envoyé ma fille au jardin apprendre ses leçons. Alors elle s'est mise à sauter, en rymant pied par pied, les vingt vers de l'Athalie, qu'elle avait fourrés dans sa petite tête.  
Une nuit, je l'ai surprise en train de tricoter.  
Il faut que ce passe-montagne soit terminé demain matin, me dit-elle.  
Sans répondre, j'ai emporté sa lampe, mais j'ai su au réveil, qu'elle avait continué son ouvrage dans l'obscurité.  
Certains jours, on ne peut tirer un mot de cette enfant, ni la forcer à faire un geste. Allongée sur un divan, le nez collé sur l'appareil de T. S. F., elle absorbe sans s'en rendre compte que la Radio Nationale veut bien lui servir.  
Un soir, à dîner, Cotette prome-

### LE TRANSFERT DES NAVIRES AMÉRICAINS SOUS PAVILLON ÉTRANGER

Washington, 20 février.  
En réponse aux questions des journalistes, le département d'Etat a précisé sa politique à l'égard du transfert des navires américains sous pavillon étranger, et a indiqué qu'il autoriserait ce transfert, à la condition que les intérêts étrangers, dans les compagnies qui achètent des navires, représenteraient au moins 50 % du capital de ces compagnies, et que celles-ci s'engagent à ne réclamer aucun dommage au gouvernement des Etats-Unis.

Chronique bourbonnaise « Bourbonnais 39 »

« Ce livre, né d'une exposition éphémère, sera durable... Ainsi débute « Bourbonnais 39 », qui vient de sortir des presses de l'imprimerie générale de Clermont... »

Parce que faisant partie déjà du domaine du passé et parce qu'elle n'a plus qu'un intérêt rétrospectif et passif en quelque sorte, on négligea, dans ce livre, toute la partie de son rapport à la façon dont s'organisa l'exposition de 37. Ce qui reste, combien le plus important, mérite vraiment qu'on s'y attarde...

M. Bruel ouvre la série des études en traitant de la géographie du Bourbonnais. Sujet ingrat, avouons-le. Pays de transition, il n'a pas de limites nettes, écrit M. Bruel, limites formées par des montagnes ou des fleuves...

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Renversé par un car. Clermont-Ferrand, 20 février. Dans l'après-midi de samedi, un automobiliste, mobilisé aux Gravanches, se trouvait en panne sur la route du Cratère, près de Sayat...

RENVERSÉE PAR UN CYCLISTE

Jumeaux (P.-de-D.), 20 février. Dimanche dernier, vers 18 heures, Mlle Bertinelli Jeanne, âgée de 17 ans, se rendait en bicyclette chez ses parents, lorsque après être sortie de Brassac, à hauteur de la maison de M. Izot, elle fut renversée par un cycliste...

Une auto contre un mur

Auzon (Hte-Loire), 20 fév. Dimanche dernier, M. Servières, boulanger à Lempdes (Haute-Loire) suivait en automobile la route de Lempdes à Auzon...

L'AGRESSION NOCTURNE DE MONTLUÇON

Le troisième larron est arrêté. Montluçon, 20 février. Deux jeunes ouvriers d'usine, originaires de Limoges, Georges Lebois, âgé de 20 ans, et Raymond Marlin, âgé de 19 ans, avaient été arrêtés, ainsi qu'il a été dit, le 8 février, lors d'une agression, le 8 février, vers 22 heures, contre Mme Denis, alors que celle-ci revenait de conduire à la gare son mari qui est blessé...

CHAMBRE DE COMMERCE DE MOULINS-LAPALISSE

Aux industriels et commerçants. Préparez l'avenir et la prospérité de vos entreprises... Vous avez entendu l'appel de M. le ministre du Commerce : « Adhérer à la Foire de Lyon de 1940 est servir le pays... »

NEVERS ET LA RÉGION

SUR MESURES

un costume qui convient A COUP SUR!

ACTUELLEMENT COSTUME RÉCLAME forme droite ou croisée façon grand Tailleur sur mesures

598 fr.

RAYON TAILLEUR S'ICRAND

NEVERS 67, rue du Commerce, 67



Le communiqué d'il y a 25 ans

En Belgique, l'ennemi a bombardé Nieupoort-Bains et les dunes. De la Lys à l'Aisne et sur l'Aisne, dans la région de Berry-au-Bac, grande activité d'artillerie...

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BOURGES

Bourges, 20 février. Voici le compte rendu de la dernière audience : Abus de confiance. — La nommée Béatrice Nigron, 23 ans, pensionnaire d'une maison de la rue Sous-les-Ceps, à Bourges, avait remis le 25 septembre, à une femme de chambre de l'établissement, disant se nommer Ganteuil, une première fois, 200 francs, et une autre 500 francs à charge par elle de les expédier à deux adresses qu'elle lui remit...

Appel aux métallurgistes

Les ouvriers métallurgistes de la région de Nevers sont priés d'assister aux conférences syndicales énumérées ci-dessous, assurées par : Chevaine, secrétaire de la Fédération des Métaux, sous la présidence de Marcelot, secrétaire de l'Union de la Nièvre...

Avis aux consommateurs d'essence

La Mairie de Nevers nous communique : Tous les usagers de carburant liquide seront dotés, à partir de mars 1940, de carnets de consommation, modèle I. Il sera délivré un carnet par véhicule. Les personnes disposant de plusieurs véhicules auront donc plusieurs carnets...

UN ENFERMÉ

L'Algérien Abd-el-Kader Debek, domicilié 11, rue Joyeuse, à Bourges, s'est assis sur les prescriptions du Coran, en buvant plus que de raison. Il se trouvait donc en état d'ivresse, dans un débit de la place Gordaine, lorsque, sans raison, il pénétra dans la cuisine et giffla la bonne, puis, devenu fou furieux, il brisa le matériel de cuisine...

Jugement rendu.

Mlle Yvonne Audard, 19 ans, demeurant route de Bellon, à Vierzon, et M. Henri Quatre-Debris, 35 ans, garde-moulin à la « Bourbière », commune de Saint-Hilaire-au-Morvan, ont été poursuivis comme responsables de l'accident survenu à M. Paul Bruneau, 16 ans, sont condamnés chacun à 25 francs d'amende pour le délit et à 5 francs de la même peine pour la contravention commise. La partie civile obtient 1.500 francs de provision et une expertise médicale, confiée à M. le docteur Bonneau, enfin, Mme Audard, mère, est déclarée civilement responsable pour sa fille mineure.

LES SPORTS DANS LA NIEVRE

Association sportive du Service de Santé. Après entente et arrangement avec l'A. S. A. Vauzelles, l'Association Sportive du Service de Santé, aura à sa disposition, pour le dimanche 25 février, le Stade glorieusement connu de Vauzelles. Les fervents de la balle ronde, n'ont certainement pas oublié la courageuse exhibition des militaires du Service de Santé, opposés en un premier match amical, à l'excellent et sympathique équipe première de Vauzelles, au mois de novembre dernier...

ON DEMANDE :

1 Domestique de culture ; 1 bon Vacher ; 1 bon bûcheron. S'adresser à Pierre GOULLEY, Tanley (Yonne).

HOPITAL GÉNÉRAL DE NEVERS

PIÈCES EXIGÉES À L'ENTRÉE. Le directeur rappelle que pour être hospitalisés, les pièces suivantes doivent être obligatoirement présentées au bureau des entrées : A) Pour les malades payants, non assurés sociaux... B) Pour les malades assurés sociaux payants... C) Pour les malades assistés ou assurés sociaux... D) Pour les malades assistés et assurés sociaux...

La fièvre aphteuse dans la Nièvre

Voici la liste des communes partiellement infectées : Germigny, Semelay, St-Marlin-d'Heuille, Nevers, Marzy, Tronsanges, Saint-Aubin-les-Forêts. Communes nouvellement infectées à la date du 19 février 1940 : La Marche, Sermoise, Chally, Coulanges-les-Nevers.

Allocations militaires

Pour les allocations n'ayant pas perçu l'allocation de la première quinzaine, la totalité de l'allocation du mois de février sera payée, à la perception de Nevers-Ville, aux dates suivantes : Numéros 1 à 250, le lundi 26 février, de 8 h. 15 à 11 h. 30. Numéros 251 à 500, le mardi 27 février, de 8 h. 15 à 11 h. 30. Numéros 501 à 750, le mercredi 28 février, de 8 h. 15 à 11 h. 30. Numéros 751 à 1.000, le même jour, de 14 heures à 16 heures. Numéros supérieurs à 1.000, le même jour, de 14 heures à 16 heures et demi.

BIEN. — Etat civil.

Naissances : Bourrain Christian, rue Anne-de-Beaujeu, 6 ; Boucard Guy, au Chêti-Puits ; Boudreau Janine, rue Anne-de-Beaujeu, 6 ; Léger Albert, rue Anne-de-Beaujeu, 6 ; Dusart Michel, 6, rue Anne-de-Beaujeu. Mariages : Néant. Décès : de Villa Rey Jeanne, veuve Boguenant, 74 ans, rue Paul-Bert, 40 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80 ans, rue Paul-Bert, 31 ; Lagarde Adèle, veuve Jarry, 80 ans, rue de Paris, 41 ; Senty Marie, veuve Meche, 85 ans, avenue Wilson, 8 ; Letourneau Joseph, journalier, 72 ans, rue des Pêcheurs, 5 ; Chollet Claude, 2 ans, Croix-Cornière ; Harpin Marie, veuve Godon, 83 ans, à l'Hospice ; Salé Marie, femme Bourgoin, 80



LES DERNIÈRES NOUVELLES \* 4 heures du matin

Communiqué officiel N° 340 DU 20 FÉVRIER (soir)

Journée calme.

Chaque jour, sans arrêt de nouveaux « chasseurs » S'ENVOLENT

(Service spécial de Vigence Havas)

Quelque part en France, 20 février.

Aux portes de cette usine d'aviation spécialisée dans l'aviation de chasse, tramways spéciaux et autobus ont déversé leur habituel flot de travailleurs. Les indépendants — ils sont des centaines — ont dû attendre, sur leurs bicyclettes. En quelques minutes, des milliers de « producteurs » ont envahi l'énorme atrium. Sans heurt, sans bousculade, chacun a pris sa place. Les aiguilles des horloges électriques glissent sur le chiffre 7. L'immense machine à construire des avions commence sa jour-

Le premier hall est réservé aux machines-outils. Alignées aussi soigneusement que des fantassins pour une revue. Voici les tours en file impressionnante. Devant chaque rayon, un ouvrier travaille. Dirigé avec une précision mathématique, chaque tour façonne le métal et transforme la matière informe en objets de première nécessité. Ici, voici des vis, là ce sont des rondelles. Plus loin, presqu'à perte de vue, s'étire le bataillon des fraiseuses. Des perceuses, de décaletoux. Avec un bruit confus, semblable à celui d'un océan, l'usine enfante les millions de petites pièces indispensables à la production d'un appareil moderne.

Dans l'atelier voisin, des ouvriers, bras nus et les yeux protégés par des lunettes, surveillent un four.

Remontés par des chaînes, les deux portés s'ouvrent. Laisant apparaître des leurs incandescents. A l'intérieur du four rôtit un énorme bloc d'acier. La cuisson ayant été jugée suffisante, des pinces mordent le métal rouge à blanc. Le bloc tombe à terre, est saisi par les griffes métalliques d'une autre équipe et placé aussitôt sous un marteau-pilon. Tous les jours, la puissance de ses quatre tonnes, le marteau tombe sur l'acier, le mâline, le façonne, en fait un cube, un rectangle. La forme semble satisfaisante. Non, encore une fois, le marteau s'appesantit. Agrippé par des mains métalliques, la masse est placée sur le sol, puis d'autres masses qui refroidissent.

Tous ces blocs vont servir au matriage. Près de la forge, une fonderie.

Remontés par des chaînes, les deux portés s'ouvrent. Laisant apparaître des leurs incandescents. A l'intérieur du four rôtit un énorme bloc d'acier. La cuisson ayant été jugée suffisante, des pinces mordent le métal rouge à blanc. Le bloc tombe à terre, est saisi par les griffes métalliques d'une autre équipe et placé aussitôt sous un marteau-pilon. Tous les jours, la puissance de ses quatre tonnes, le marteau tombe sur l'acier, le mâline, le façonne, en fait un cube, un rectangle. La forme semble satisfaisante. Non, encore une fois, le marteau s'appesantit. Agrippé par des mains métalliques, la masse est placée sur le sol, puis d'autres masses qui refroidissent.

Tous ces blocs vont servir au matriage. Près de la forge, une fonderie.

Remontés par des chaînes, les deux portés s'ouvrent. Laisant apparaître des leurs incandescents. A l'intérieur du four rôtit un énorme bloc d'acier. La cuisson ayant été jugée suffisante, des pinces mordent le métal rouge à blanc. Le bloc tombe à terre, est saisi par les griffes métalliques d'une autre équipe et placé aussitôt sous un marteau-pilon. Tous les jours, la puissance de ses quatre tonnes, le marteau tombe sur l'acier, le mâline, le façonne, en fait un cube, un rectangle. La forme semble satisfaisante. Non, encore une fois, le marteau s'appesantit. Agrippé par des mains métalliques, la masse est placée sur le sol, puis d'autres masses qui refroidissent.

Remontés par des chaînes, les deux portés s'ouvrent. Laisant apparaître des leurs incandescents. A l'intérieur du four rôtit un énorme bloc d'acier. La cuisson ayant été jugée suffisante, des pinces mordent le métal rouge à blanc. Le bloc tombe à terre, est saisi par les griffes métalliques d'une autre équipe et placé aussitôt sous un marteau-pilon. Tous les jours, la puissance de ses quatre tonnes, le marteau tombe sur l'acier, le mâline, le façonne, en fait un cube, un rectangle. La forme semble satisfaisante. Non, encore une fois, le marteau s'appesantit. Agrippé par des mains métalliques, la masse est placée sur le sol, puis d'autres masses qui refroidissent.

Remontés par des chaînes, les deux portés s'ouvrent. Laisant apparaître des leurs incandescents. A l'intérieur du four rôtit un énorme bloc d'acier. La cuisson ayant été jugée suffisante, des pinces mordent le métal rouge à blanc. Le bloc tombe à terre, est saisi par les griffes métalliques d'une autre équipe et placé aussitôt sous un marteau-pilon. Tous les jours, la puissance de ses quatre tonnes, le marteau tombe sur l'acier, le mâline, le façonne, en fait un cube, un rectangle. La forme semble satisfaisante. Non, encore une fois, le marteau s'appesantit. Agrippé par des mains métalliques, la masse est placée sur le sol, puis d'autres masses qui refroidissent.

Remontés par des chaînes, les deux portés s'ouvrent. Laisant apparaître des leurs incandescents. A l'intérieur du four rôtit un énorme bloc d'acier. La cuisson ayant été jugée suffisante, des pinces mordent le métal rouge à blanc. Le bloc tombe à terre, est saisi par les griffes métalliques d'une autre équipe et placé aussitôt sous un marteau-pilon. Tous les jours, la puissance de ses quatre tonnes, le marteau tombe sur l'acier, le mâline, le façonne, en fait un cube, un rectangle. La forme semble satisfaisante. Non, encore une fois, le marteau s'appesantit. Agrippé par des mains métalliques, la masse est placée sur le sol, puis d'autres masses qui refroidissent.

Au Sénat L'interpellation Lefas sur le service de santé militaire

Paris, 20 février. La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jeanneney. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lefas, sur le service de santé militaire, et la prolongation de la guerre.

M. Lefas à la tribune

M. Lefas estime qu'au début de la guerre, un vaste coup d'épave a été donné sur tout le pays, et tout a été capté en matériel, comme en personnel. L'opération, chirurgicale, a été faite, mais elle n'est pas terminée.

Des chaînes et encore des chaînes. Travail en grande série et construction à la chaîne. Méthodiquement organisés, les chaînes s'allongent dans les ateliers voisins. Voici d'abord le montage des pièces composées, les nervures des ailes qui viennent donner à l'aile la résistance nécessaire.

Armées de « multitrappes », de jeunes femmes assemblent définitivement toutes les pièces. Un nouveau hall. Dans celui-ci, les ailes sont aménagées avec une précision d'horloger. Des ouvriers disposent l'armement, d'autres montent les trains d'atterrissage. L'armement prend forme et commence à ressembler à une machine vivante.

Mon guide m'entraîne ensuite vers un autre atelier. Ici, les longons sont les seigneurs du lieu. De puissantes machines les façonnent, les percent et sicut achèvés les longons sont empilés près à glisser dans les ailes. L'aviation est née.

Enfin, c'est vers le dernier stade de la fabrication que, cette fois, nous nous dirigeons. Un hall plus vaste encore, peut-être, que les précédents. C'est là que s'achèvent les dernières assemblages.

Allongées en double chaîne, les coques nues sont aménagées puis munies de leurs moteurs. de leurs hélices, enfin des ailes qui arrivent toutes montées. C'est dans ce hall lumineux que le puzzle prend fin.

Au terme de chaque journée de travail, les portes s'ouvrent grandes et la chaîne laisse échapper ses derniers maillons de clairs monoplaces dont s'emparent aussitôt les pilotes d'essai.

Glissant dans le ciel à une allure vertigineuse, les nouveaux nés s'enfuient. Les portes se sont refermées. Halètement des moteurs, roulements des tours et cris aigu des perceuses, l'usine inlassable et tenace continue l'œuvre magnifique qu'elle entreprend et qui ne pourra qu'avec le succès de nos armes.

Glissant dans le ciel à une allure vertigineuse, les nouveaux nés s'enfuient. Les portes se sont refermées. Halètement des moteurs, roulements des tours et cris aigu des perceuses, l'usine inlassable et tenace continue l'œuvre magnifique qu'elle entreprend et qui ne pourra qu'avec le succès de nos armes.

Mort de M. Joseph Brun

Saint-Etienne. La tombe de Mme Louis Soulié est à peine refermée... Nous pouvions, après avoir en moins de onze mois, perdu nos deux directeurs - fondateurs, les regrettes Alphonse Ginzburger et Louis Soulié, tout suivi par celle qui les avait si intelligemment secondés, espérer que la mort nous laisserait quelque répit.

Et voilà qu'à nouveau, elle a frappé à la porte, ravissant le doyen de nos administrateurs, et le plus fidèle de nos amis, Joseph Brun.

Né le 7 octobre 1870, à St-Etienne, où son père exploitait une modeste boulangerie, à l'angle de la rue Radouillière et de la rue Mulatière, il s'était, vers les bancs du Lycée de Saint-Etienne, où il fit de brillantes études, lié d'amitié avec Louis Soulié et Alphonse Ginzburger.

Un même culte de la République devait, à diverses époques, rapprocher ces trois hommes également épris de justice sociale.

Quand nos regrettes directeurs fondèrent « La Tribune », Joseph Brun fut tout naturellement le premier à leurs côtés.

Pendant que son frère se spécialisait dans les vins, Joseph Brun, qui avait préparé l'Ecole des Mines, s'orientait vers le commerce des charbons.

A sa vive intelligence, ses connaissances, le plaçaient rapidement aux premiers rangs de sa profession.

Exportateur et importateur avisé, il avait été choisi par le gouvernement comme conseiller du commerce extérieur et, la aussi, Joseph Brun occupa une place importante.

Le ruban rouge avait consacré les services rendus par lui au pays dans ce domaine. Tant d'occupations ne l'empêchèrent pas de nous rendre régulièrement visite. Il aimait « La Tribune », qu'on nous pardonne ce nouveau rappel, autant que ses amis Soulié et Ginzburger.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS La déchéance DES COMMUNISTES est prononcée

Paris, 20 février. La Commission chargée de présenter des propositions de loi à la Chambre en vue de la déchéance des députés communistes qui n'ont pas répudié leur adhésion au parti de la IIIe Internationale a pris, ce matin, à 10 heures, diverses communications faites à son président, M. Tranchand.

En prévision du débat qui va s'ouvrir cet après-midi, elle a confirmé ses décisions antérieures, tendant à proposer la déchéance de soixante élus communistes sur soixante-sept qui étaient visés dans la lettre du président du Conseil.

La séance est ouverte, à 14 heures, sous la présidence de M. Edouard Herriot. MM. Camille Chauvins, Albert Sarraute et le ministre du Commerce, sont au banc du gouvernement.

La Chambre adopte, sans débat, le projet de loi tendant à la ratification du décret du premier août 1929, relatif à la nomination de M. Danu à l'ambassade à Bucarest.

La Commission n'a connu que la Commission ne confond pas la masse des électeurs communistes avec les chefs qui méritent non seulement la déchéance, mais le poteau d'exécution.

M. Danu a invoqué un malentendu qui s'est produit entre lui et son avocat, ardent communiste, et déclaré que dès le 15 octobre, il s'était désolidarisé de Moscou.

M. Georges Barthélémy précise que la Commission ne confond pas la masse des électeurs communistes avec les chefs qui méritent non seulement la déchéance, mais le poteau d'exécution.

M. Tranchand, président de la Commission s'oppose au renvoi. Tout autrement serait sévèrement jugé par l'opinion publique.

M. Tranchand, président de la Commission s'oppose au renvoi. Tout autrement serait sévèrement jugé par l'opinion publique.

TRAVAILLER pour exporter

Paris, 20 février. Le débat qui s'est ouvert la semaine dernière, au Sénat, et qui reprendra jeudi, est, à première vue, assez singulier, en ce sens qu'il a vu se dérouler une controverse doctrinale qui semblait réservée à d'autres temps que le nôtre.

M. Achete, sénateur de l'Ain, a, en effet, vivement attaqué une conception étendue de l'économie qu'il admet pour le temps de guerre, mais réduite de voir maintenir, une fois la paix revenue.

Ce n'est point là, à nos yeux, l'essentiel. Cette querelle, renouvelée, jeudi, au Sénat — de façon, d'ailleurs, tout à fait épisodique — n'est pas d'hier. Le mieux, pensons-nous, est de la remettre à plus tard.

Tout de même cela ne doit pas nous inciter à négliger un débat qui s'est ouvert, jeudi, au Sénat. Ce serait une faute, car il met en cause un des aspects importants de la guerre : l'aspect économique.

Aussi bien, sans nous préoccuper de la personnalité des interpellateurs, elle ne saurait, au reste, être seule en cause — car le ministre du Commerce ne manquera pas de leur répondre, probablement d'opposer ses chiffres aux leurs — sans nous préoccuper, disons-nous, de la personnalité des interpellateurs, nous voulons examiner les griefs formulés au cours de la première séance de débat doctrinale, en cours au Sénat, en fonction du postulat posé, dès le début de la guerre, par le gouvernement : travailler pour exporter, c'est travailler pour la victoire.

Une jeune fille, tardivement identifiée, Mlle Penabaz, originaire de Meaux, qui se trouvait en villégiature avec des amis, attachée de la montagne et est venue s'écraser contre la face ouest de l'Hôtel Dauphin.

La neige a pénétré par les fenêtres, au-dessous des murs. Une douzaine de chambre ont été ainsi envahies.

Une jeune fille, tardivement identifiée, Mlle Penabaz, originaire de Meaux, qui se trouvait en villégiature avec des amis, attachée de la montagne et est venue s'écraser contre la face ouest de l'Hôtel Dauphin.

La neige a pénétré par les fenêtres, au-dessous des murs. Une douzaine de chambre ont été ainsi envahies.

Tirages Financiers Ville de Paris 1910 3% Le numéro 348.290 est remboursé par 100.000 francs.

Grâce à ses merveilleux antiseptiques le SIROP VALDA arrête la Toux et jugule les Rhumes, Gripes, Bronchites, etc...

Les poursuites contre les traitres Ferdonnet et Obrecht sont commencées Paris, 20 février. Le troisième Tribunal militaire de Paris a commencé la procédure de condamnation ordonnée contre André Obrecht et Paul Ferdonnet, les deux speakers du poste de Stuttgart, et qui sont poursuivis pour trahison.

Grâce à ses merveilleux antiseptiques le SIROP VALDA arrête la Toux et jugule les Rhumes, Gripes, Bronchites, etc... Toutes Pharmacies.

PETITES NOUVELLES BAGDAD. — Le cabinet Noory Pachà Saïd a donné sa démission.

UNE AVALANCHE DE NEIGE S'ABAT SUR UN HOTEL A L'ALPE D'HUEZ

Une jeune fille, originaire de Meaux, est tuée; huit personnes blessées. Grenoble, 20 février. Nous avons relaté dans nos dernières éditions d'hier le grave accident qui se produisit lundi matin à l'Alpe d'Huez.

Une avalanche de neige s'est détachée de la montagne et est venue s'écraser contre la face ouest de l'Hôtel Dauphin. La neige a pénétré par les fenêtres, au-dessous des murs. Une douzaine de chambre ont été ainsi envahies.

Un mécanisme Tout s'isole. Faut-il rappeler au moins brièvement, ce que nous disaient, dès les premiers jours de la guerre, et le ministre des Finances et le ministre du Commerce et le haut commissaire à l'Economie nationale ?

« Importer le moins possible, exporter le plus possible. » La formule était simple. Aussi simple que son mécanisme, lequel devait comporter deux parties, en apparence distinctes, mais qui, finalement, allaient s'emboîter l'une dans l'autre.

Les restrictions à l'importation répondaient à une nécessité évidente : vivre, le plus possible, sur les ressources de notre sol, de notre travail, de façon à ne recourir à l'étranger qu'en cas d'extrême besoin, pour acheter, au dehors, premières qui nous pourraient manquer, ou encore, en vue de suppléer à nos fabrications d'armement, tant il est vrai que, quelle que soit la production d'une grande nation, celle production est toujours en deca de ce que peuvent être les capacités de consommation de nos troupes en campagne.

De la sorte, nous éparpillons le plus possible notre réserve d'or ou de devises, soit notre trésor de guerre. Voilà pour la première partie de l'opération envisagée. La seconde se peut définir en termes aussi clairs. Alors que, comme on l'a vu, on conçoit de n'acheter, au dehors, que ce qui était rigoureusement indispensable, en vue de ménager nos ressources en or et en devises, l'accroissement de l'exportation devait, précisément, compenser, au moyen de rentrées correspondantes, les sorties rendues inévitables, les raisons plus haut énoncées.

Cela posé, peut-on, après quelques mois d'expérience, constater que le double courant envisagé circule normalement ?

Il y a aussi les embusqués civils. Ce sont ceux qui gardent leur argent et ceux qui négligent de souscrire aux Bons d'Armement.

Marché aux Bestiaux de LYON Bonif. — Aménés, 191 ; renvoi, 0 ; abattus, 308.